ENV/2018/398-538 Renforcement de l'Application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique centrale (RALFF)

MATRICE-CADRE LOGIQUE DU PROJET RALFF

La matrice-cadre logique évoluera au cours de la durée de vie du projet : de nouvelles lignes pourront être ajoutées pour énumérer les nouvelles activités, de même que de nouvelles colonnes pour indiquer les cibles intermédiaires (points de référence) lorsqu'il y a lieu et les valeurs seront actualisées régulièrement dans la colonne prévue à des fins de communication (voir «valeur actuelle»).

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence	Valeur actuelle	Cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif général: incidences	**Accroître le rôle de la société civile dans la lutte contre la criminalité en matière de faune et flore sauvage**	Indicateur 1 : Nombre d'organisations de la société civile engagées concrètement et efficacement dans la lutte contre la criminalité forestière Indicateur 2 : Nombre d'organisations de la société civile engagées concrètement et efficacement dans la lutte contre la criminalité faunique	2018	Peu d'ONG actives et efficaces	+ 30% d'ONG actives et engagées	Liste et analyses des ONG engagées et actives avant, pendant et après le projet	Maintien de la volonté politique des autorités nationales et des PTF
Objectif spécifique et résultats	**Renforcer l'application de la loi sur la faune et la flore en Afrique centrale (Gabon, Congo, Cameroun, RCA)**		2018				Volonté politique dans la Sous-région et de attention portée par les Partenaires Techniques et Financiers, ce qui influence l'efficacité des ONG/OSC
	Résultat 1 : Engagement de la société civile dans la lutte contre le trafic de faune et de flore	Nombre de trafiquants et complices arrêtés et condamnés à des peines dissuasives : 30 par an sur le bois et 150 par an sur la faune		Estimé à 350 (à vérifier par RALFF)	+20%	Base de données sous-régionale annuelle des OSC	
	Résultat 2 : Renforcement de l'implication des communautés locales riveraines de concessions forestières et de parcs nationaux en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles, à travers le partage des bénéfices et l'amélioration des conditions de vie	Nombre de cahiers de charges contractuelles signés et mis en place, nombre de comités de gestion opérationnels, nombre de forêts communautaires fonctionnelles et bien gérées		Peu significatif	+200%	Base de données, cahiers des charges et comités de gestion	
	Résultat 3 : Renforcement de la coordination en matière de lutte contre le trafic de faune et de flore entre les autorités, les OSC et les communautés	Nombre de rencontres et niveau de coordination et de partage de l'information au sein des OSC en matière de lutte contre la criminalité environnementale		Faible	+50%	Base de données sous-régionale	
Extrants (Outputs)	**E1.1 ENQUETES :** Réseau d'enquêteurs et d'informateurs mis en place par le projet et les OSC partenaires du projet	Trafiquants de bois identifiés : 100 par an Trafiquants de faune identifiés : 300 par an	2018		400 1200	Rapports mensuels et annuels du projet et des co-demandeurs,	Volonté politique dans la Sous-région et attention portée par
	E1.2 OPERATIONS : Augmentation de la capacité des OSC et organisation d'opérations	Trafiquants de bois arrêtés : 30 par an Trafiquants de faune arrêtés : 150 par an			120 600		

	avec les autorités compétentes contre les exploitants illégaux et trafiquants de faune					Rapports EAGLE, bases de données juridiques, médiatiques, et formations	les Partenaires Techniques et Financiers, ce qui influence l'efficacité des ONG/OSC.
	E1.3 ASSISTANCE JURIDIQUE : Cellule juridique au sein du projet et des OSC en appui au suivi des opérations et des procédures judiciaires	Procédures en justice contre des trafiquants : 30 par an pour le bois et 150 par an pour la faune, taux de condamnations dissuasives de respectivement 20 et 70%			120 600		
	E1.4 INFORMATION : Pièces médiatiques diffusées par le projet et les OSC dans les médias gabonais et séances d'information avec les populations locales	Articles de presse dans les médias : 200 par an sur le bois et 900 par an sur la faune. Villages et personnes informés : 200/4000			800 3600 300/6000		
	E1.5 FORMATION : Formations par le projet et les OSC destinées aux forces de l'ordre, aux douanes, aux magistrats et aux Eaux et Forêts	OPJ et magistrats formés : 500 par an			2000		
	E2.1 PLATEFORMES LOCALES : Les plateformes locales de développement et de participation (comités de gestion) autour des concessions forestières et des parcs nationaux sont renforcées	Nombre de Cahiers des Charges Contractuelles signés et mis en œuvre Nombre de comités de gestion fonctionnels		10 (estimé) 10 (estimé)	30 30	Rapports mensuels et annuels, rapports sur les aspects communautés, base de données communautés	
	E2.2 APPUI SOCIO-ECONOMIQUE : Opportunités et mécanismes de développement en place autour des concessions forestières et des aires protégées	Nombre de Comités de Gestion Locaux et de Cahiers des Charges Contractuelles mis en œuvre : 50 Nombre de Forêts Communautaires fonctionnelles : 6 Projets liés à la GRN durable : 10 Procédures/plaintes des communautés : 10			50 6 10 10	Liste des ONG/OSC engagées contre les crimes sur la faune ou la flore	
	E3.1 COORDINATION OSC : collaborations renforcées entre OSC	ONG/OSC impliquées et engagées dans la lutte contre le trafic de faune et de flore de manière coordonnée			5 en plus (faune ou flore)		
	E3.2 COORDINATION ORGANISMES PUBLICS ET PRIVES : collaborations renforcées entre OSC et autorités et opérateurs du secteur	Partenariats opérationnels développés entre ONG et avec les communautés, les organismes d'Etat et les opérateurs			5 en plus		
Activités	A1.1.1. Mettre en place les réseaux locaux en recrutant les informateurs. A1.1.2. Animer les réseaux et renforcer les mécanismes de renseignement. A1.1.2. Animer les réseaux et renforcer les mécanismes de renseignement. A1.1.3. Déployer des enquêteurs spécialisés renseignant les bases de données harmonisées. A1.2.1. Informer les autorités concernées et programmer des opérations	***Moyens:*** Une cinquantaine de personnes seront payées grâce au financement de l'action. Le matériel sera le strict nécessaire de bureau (ordinateurs, imprimantes). RALFF financera un seul véhicule dans chaque pays, sauf au Gabon où deux véhicules seront nécessaires au vu du nombre					En matière de « bois », ALEFI est déjà fonctionnel depuis 2013 et aucune condition n'est requise avant le

	contre les principaux trafiquants. A1.2.2. Former les équipes d'intervention, les assister en amont et en cours d'opérations. A1.3.1. Superviser la rédaction des PV et faciliter la transmission des dossiers à la justice. A1.3.2. Appuyer et accompagner l'ensemble des procédures à travers l'analyse et le conseil juridiques, et le suivi étroit des affaires en justice. A1.3.3. Prendre en charge partiellement la rétribution des avocats. A1.3.4. S'assurer de l'exécution des décisions en matière de condamnations dissuasives, y compris administratives, pécuniaires voire pénales A1.4.1. Sensibiliser les acteurs en zones rurales sur leurs droits et devoirs. A1.4.2. Informer les acteurs à la base de leurs possibilités d'action et encourager le dépôt de plaintes. A1.4.3. Assurer une large couverture médiatique des succès d'application effective de la loi. A1.5.1. Renforcer les capacités des OSC/OIF à exiger l'effectivité du droit en matière de protection de la faune et de la flore. A1.5.2. Délivrer des formations juridiques à l'attention des agents des pouvoirs publics concernés par les trafics de faune et de produits forestiers. A2.1.1. Appuyer l'émergence de « plateformes » locales en périphérie des concessions forestières et des aires protégées (si elles sont absentes). A2.1.2. Accompagner le renforcement et les actions de telles « plateformes » locales (lorsqu'elles existent). A2.2.1. Déterminer des pistes d'opportunités de développement socio-économique par le biais d'activités et de projets en périphérie des concessions forestières et des aires protégées. A2.2.2. Examiner et activer les potentiels mécanismes de rétribution associés aux législations propres aux pays. A3.1.1. Identifier les OSC concernées et déterminer leurs potentiels et leurs fragilités. A3.1.2. Définir les modalités de partenariats en déroulant de façon pratique les diverses formes de collaboration. A3.2.1. Veiller à l'entretien de relations constructives des OSC avec les autorités et opérateurs du secteur, y compris au niveau transnational. A3.2.2. Organiser et contribuer à des rencontres sous-régionales regroupant les acteurs actifs en matière de lutte contre la criminalité en matière de faune et de flore (notamment ceux de la composante 1 du document d'action de l'Union Européenne).	d'activités déjà en cours. Les déplacements locaux se font également par transport public et taxis.	démarrage de l'action au Gabon. La difficulté sera de répliquer les activités. Ceci nécessite une volonté politique est aux plus hauts niveaux pour que les extrants du projet facilitent l'obtention de résultats concrets. En matière de faune, le réseau EAGLE est déjà bien implanté et opérationnel au Cameroun, Gabon et Congo. Les possibilités de réplication EAGLE en RCA seront analysées.

Le coordinateur peut modifier de manière unilatérale les activités, les extrants, tous les indicateurs et les cibles associées, les points de référence et les sources de vérification, ainsi que les activités décrites dans ce cadre logique conformément à l'article 9.4 des conditions générales. Tout changement doit être expliqué dans les rapports, si possible anticipativement. En cas de doute, il est recommandé de vérifier au préalable avec le pouvoir adjudicateur que les modifications proposées n'auront pas d'incidence sur l'objectif de base de l'action.
Bien qu'il soit permis d'avoir plus d'un objectif spécifique, essentiellement dans des programmes complexes, la bonne pratique consiste à ne déterminer qu'un seul objectif spécifique/résultat (principal). Le cas échéant, des résultats intermédiaires et leurs indicateurs pertinents doivent figurer sur la ligne des résultats : dans ce cas, la séquence des abréviations est: R (résultat principal); Ri1 (résultat intermédiaire 1); Ri2, (…); Extr. 1.1. (extrant lié au résultat intermédiaire 1), Extr. 1.2., Extr. 2.1., Extr. 2.2. (…).
Définitions:
On entend par:
«incidences», les effets à long terme, primaires et secondaires, produits par l'action;
«résultats», les effets à court et à moyen termes probables ou obtenus des extrants d'une action;
«extrants», les produits, biens d'équipement et services résultant d'activités menées au titre d'une action;
«indicateur», la variable ou le facteur quantitatif et/ou qualitatif qui permet de mesurer de manière simple et fiable si une action a produit les résultats attendus;
«point de référence», le point de départ ou la valeur actuelle des indicateurs;
«cible» (ou but des résultats), le niveau qualitatif ou quantitatif mesurable d'un extrant, d'un résultat ou des incidences attendus d'une action;
«matrice-cadre logique», une matrice dans laquelle sont présentés les résultats, les hypothèses, les indicateurs, les cibles, les points de référence et les sources de vérification liés à une action.

«logique d'intervention», la manière dont, dans un contexte donné, les activités déboucheront sur les extrants, les extrants permettront d'obtenir les résultats et les résultats auront les incidences attendues. Les hypothèses les plus importantes élaborées au cours de ce processus de réflexion doivent figurer dans la matrice-cadre logique.